

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Appui à la performance - Aide au conseil	510

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement N° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE) n°2020/972 du 2 juillet 2020,
- VU** le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 16 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE) 2020/972 du 2 juillet 2020,
- VU** le régime cadre exempté de notification n°SA.59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants et L 1611-4
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe),
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le règlement d'intervention « Pays de la Loire Conseil »,

- VU** la délibération du Conseil régional du 17 mars 2017 approuvant le Plan régional pour l'industrie du futur,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017 approuvant les termes du cahier des charges de l'Appel à manifestation d'intérêt « Industrie du futur »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017 modifiant le règlement d'intervention « Pays de la Loire Conseil »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 modifiant une seconde fois le règlement d'intervention « Pays de la Loire Conseil »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 modifiant une troisième fois le règlement d'intervention « Pays de la Loire Conseil »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019 modifiant une quatrième fois le règlement d'intervention « Pays de la Loire Conseil »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020 modifiant une cinquième fois le règlement d'intervention « Pays de la Loire Conseil » et autorisant l'attribution des aides « Pays de la Loire Conseil » par le pouvoir d'exécution de la Présidente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 février 2021 modifiant une sixième fois le règlement d'intervention « Pays de la Loire Conseil »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021 modifiant une septième fois le règlement d'intervention « Pays de la Loire Conseil ».
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif 2021 et notamment son programme 510 « Appui à la performance - Aide au conseil »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT La tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1/ Pays de la Loire Conseil

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 600 000 € au titre de l'opération n°2020-07095-01 permettant l'octroi d'aides « Pays de la Loire Conseil » par le pouvoir d'exécution de la Présidente,

2/ Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) Industrie du Futur (volet 1) (2 annexe 1)

ATTRIBUE

une subvention de 9 112 € (AE) sur une dépense subventionnable de 11 390 € HT à la société ATELIER TRAITEMENT DE SURFACE HERBRETAIS des Herbiers (85) concernant son établissement ETILAC situé à Cholet (49), au titre du volet 1 de l'AMI Industrie du Futur,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 9 112 €,

ATTRIBUE

une subvention de 20 064 € (AE) sur une dépense subventionnable de 25 080 € HT à la société ATELIER PEAU de Beaupréau-en-Mauges (49), au titre du volet 1 de l'AMI Industrie du Futur,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 20 064 €,

ATTRIBUE

une subvention de 18 960 € (AE) sur une dépense subventionnable de 23 700 € HT à la société COFIDUR EMS de Laval (53), au titre du volet 1 de l'AMI Industrie du Futur,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 18 960 €,

ATTRIBUE

une subvention de 23 000 € (AE) sur une dépense subventionnable de 28 750 € HT à la société ABRI PLUS EQUIPEMENT de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (44), au titre du volet 1 de l'AMI Industrie du Futur,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 23 000 €,

ATTRIBUE

une subvention de 23 000 € (AE) sur une dépense subventionnable de 28 750 € HT à la société POLYSOUDE de Nantes (44), au titre du volet 1 de l'AMI Industrie du Futur,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 23 000 €,

ATTRIBUE

une subvention de 9 360 € (AE) sur une dépense subventionnable de 11 704 € HT à la société A.C.E de Saint-Julien-de-Concelles (44), au titre du volet 1 de l'AMI Industrie du Futur,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 9 360 €,

ATTRIBUE

une subvention de 7 200 € (AE) sur une dépense subventionnable de 9 000 € HT à la société NEWCLIP TECHNICS de Haute Goulaine (44), au titre du volet 1 de l'AMI Industrie du Futur,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 7 200 €,

ATTRIBUE

une subvention de 17 600 € (AE) sur une dépense subventionnable de 22 000 € HT à la société ARIA CONSTRUCTEUR de Vieillevigne (44), au titre du volet 1 de l'AMI Industrie du Futur,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 17 600 €,

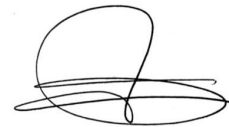
ATTRIBUE

une subvention de 11 176 € (AE) sur une dépense subventionnable de 13 970 € HT à la société LCJ CAPTEURS de Vertou (44), au titre du volet 1 de l'AMI Industrie du Futur,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 11 176 €.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 24/09/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs